

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 09 avril 2018**

Le neuf avril deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.

Convocation du conseil municipal le 28/03/2018.

PRESENTS : MM JUMEL Albert, MIRAMBET Christian, BONNECHERE Jeannot, DABITCH Claude, LABESQUE Denis, Mmes RÉJALOT Elisabeth, HERNANDEZ Jacqueline et HAMON Sylvie.

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes BIREPINTE Nathalie et GARBAYE Nathalie.

Mme GARBAYE Nathalie a donné pouvoir à Mr DESQUEYROUX Michel.

Secrétaire de séance : Mme RÉJALOT Elisabeth.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès-verbal de la réunion du 19 février 2018 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

PARTICIPATION EXEPTIONNELLE SIVOS BAZAS – Délib 06_2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le collège Ausone de Bazas à fait don de divers matériels à la Commune de Sillas.

Suite à cette démarche le Maire décide de verser une participation à ce collège.

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'unanimité des membres présents de :

- Verser la somme de 100 € (Cent Euros),
- D'inscrire cette dépense au budget 2018 de la commune – art 6573 -.

CRÉATION POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 1 CLASSE – Délib 07_2018

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de Rédacteur Principal 1^{ière} Classe afin d'assurer la bonne gestion de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE la création, à compter du 28 mars 2018, d'un poste de RÉDACTEUR PRINCIPAL 1^{ière} classe à temps non complet à hauteur de 18/35^{ème},
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – Délib 08_2018

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors du vote du Compte Administratif 2017, une erreur matérielle a été noté sur la délibération mentionnant le nombre de votant de 9 au lieu de 8, en raison de la sortie du Maire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constate cette erreur et confirme que le nombre de votant est bien de huit (8) et non neuf (9).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 – Délib 09_2018

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2017 du budget général lors de sa séance du 19 février 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de **72.699,63 €** le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	
. Résultat de fonctionnement antérieur :	12.903,29 €
. Résultat 2017 :	59.796,34 €
Résultat de clôture affecter	72.699,63 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement :	
. Résultat d'investissement antérieur :	-9.384,68 €
. Résultat de l'exercice 2017 :	2.869,83 €
Résultat d'Investissement de clôture :	-6.514,85 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	
. Dépenses engagées non mandatées :	0
. Recettes certaines à émettre :	0
Résultat réel d'Investissement :	-6.514,85 €
. Affectation en réserve R1068 en Investissement	6.514,85 €
. Report en exploitation R002 :	66.184,78 €

NOTIFICATION DES TAUX IMPOSITIONS 2018 – Délib 10_2018

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DÉCIDE d'AUGMENTER de 1,00 % la taxe d'habitation et le foncier bâti. Les taux pour l'année 2018 sont :

- Taxe Habitation 13,21 %
- Foncier Bâti 19,83 %
- Foncier Non Bâti 48,49 %

BUDGET 2018 – Délib 11_2018

Vu les articles L 2311-11, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, **DÉCIDE** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses comme suit :

	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	103.938,30 €	142.107,78 €	71.348,33 €	25.178,85 €
Opération d'ordre	38.169,48 €			38.169,48 €
TOTAUX	142.107,78 €	142.107,78 €	71.348,33 €	71.348,33 €

CRÉATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CLASSE – Délib 12_2018

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ière} Classe afin d'assurer la bonne gestion de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE la création, à compter du 01 juillet 2018, d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ière} classe à temps non complet à hauteur de 6/35^{ème},
- DÉCIDE la suppression à compter du 01 juillet 2018 du poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{er} classe à temps non complet à hauteur de 6/35^{ème},
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réponse de la Régie d'Électricité concernant les coupures de courant. Il est demandé de consulter les propriétaires riverains de ces lignes.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande pour le curage du fossé lieu-dit « Reney » et « Pellile » au niveau du chemin rural afin de remédier au problème d'évacuation des eaux de ruissèlement. Un devis va être demandé à la CDC du Bazadais.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du PLUi, il a été demandé de répertorier les séchoirs de la commune. Le zonage sera mentionné sur la carte du PLU et transmis à la CDC du Bazadais.
- Dans le cadre d'une étude pour l'agrandissement de la salle des fêtes, une proposition de plan a été dessinée par Christian MIRAMBET.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du don de tables, de chaises et d'un lave main du collège Ausone de Bazas dans le cadre du réaménagement de celui-ci.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h30.